

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1/5

AutoFoam Soap

Révision 2

Date de révision 2012-10-13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	AutoFoam Soap
----------------	---------------

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu	[SU22] Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans); [PC39] Cosmétiques, produits de soins personnels;
Description	Mélange d'eau, surfactants doux et conservateur. Selon les directives de la CE, ce produit doit être considéré comme produit cosmétique et être conforme aux exigences de la Directive de la CE sur les cosmétiques 76/768EEC. La liste des composants est indiquée sur l'emballage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Rubbermaid Commercial Products LLC
Adresse	Newell Rubbermaid Europe Sàrl Chemin de Blandonnet 10 CH-1214 Vernier / Geneva / Switzerland
Web	www.rubbermaid.eu/contact
Téléphone	+44 (0)8705 686 824
Télécopie	+44 (0)2030 279 352
Email	sds.CommercialProducts@newellco.com
Fournisseur	
Société	Newell Poland Services Sp. z o. o.
Adresse	2 Ul. Wybickiego Manieczki Brodnica 63-112 Poland
Web	www.rubbermaid.eu/contact
Téléphone	+44 (0)8705 686 824
Télécopie	+44 (0)2030 279 352

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence	UK: +44 2030 279 050 EU: +44 2030 279 353 Lundi au vendredi (08:30 - 17:00)
--------------------------------------	--

Usage prévu

	Seulement indiqué pour le lavage des mains.
--	---

Informations supplémentaires

Service de renseignement:	Service technique.
---------------------------	--------------------

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Risques majeurs	Aucun danger important
-----------------	------------------------

AutoFoam Soap

Révision 2

Date de révision 2012-10-13

2.2. Éléments d'étiquetage

	Le produit répond aux critères de la Directive européenne sur les produits cosmétiques 76/768/EEC. Ne fait pas parti des produits dangereux selon la 67/548/EEC et 99/45/EC.
Phrase(s) de risque	Aucun danger important.

Informations supplémentaires

Système de classification:	Le produit répond aux critères de la Directive européenne sur les produits cosmétiques 76/768/EEC. Ne fait pas parti des produits dangereux selon la 67/548/EEC et 99/45/EC.
----------------------------	---

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Description

	Mélange d'eau, surfactants doux et conservateur. Selon les directives de la CE, ce produit doit être considéré comme produit cosmétique et être conforme aux exigences de la Directive de la CE sur les cosmétiques 76/768EEC. La liste des composants est indiquée sur l'emballage.
--	--

Informations supplémentaires

Autres informations:	Le texte intégral relatif aux Phrases de risque mentionnées dans cette partie est présenté en Section 16. Voir la déclaration INCI sur l'étiquette des ingrédients.
----------------------	--

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Il est peu probable que cela se produise si les modalités d'emploi sont respectées.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Ce produit est destiné au lavage habituel des mains et peut être utilisé sur d'autres parties de la peau, dans la limite du raisonnable. Dans les deux cas, Il faut bien rincer le produit et bien sécher. En cas de contact accidentel, enlever les vêtements imprégnés et les laver avant de les remettre. Laver les résidus sur la peau, puis bien sécher. En cas d'apparition ou de persistance de symptômes, consulter un médecin.
Ingestion	Il est peu probable que cela se produise si les modalités d'emploi sont respectées. (Se) rincer abondamment la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Ininflammable, mais en cas d'incendie, le récipient d'origine et l'emballage supplémentaire pourraient dégager des fumées nocives et irritantes, composées en partie de monoxyde de carbone, comme dans le cas de toute substance organique. Dioxyde de carbone (CO2). (En) poudre. Eau. Mousse.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

	Porter un équipement de protection approprié. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.
--	---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Porter un équipement de protection approprié. Tenir les membres du personnel éloignés de la zone où a été renversé du produit. Les surfaces contaminées par le produit sont glissantes.
--	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Biodégradable à plus de 90 %.
--	-------------------------------

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	Absorber avec un produit absorbant inerte.
--	--

AutoFoam Soap

Révision 2

Date de révision 2012-10-13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune précaution particulière, mais il faut noter que tout produit renversé risque d'entraîner des chutes à la suite de surfaces glissantes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec et frais. Ne PAS laisser geler.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Le produit ne contient pas de quantités significatives de matériaux à valeurs critiques exigeant d'être surveillés sur le lieu de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Porter un équipement de protection approprié.

Protection des yeux / du visage

Pas nécessaire normalement.

Protection de la peau - Protection des mains

Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	Transparent
Odeur	Inodore
pH	4.2 - 4.7
Point d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	56 °C
Limites d'inflammabilité	N/A
Densité relative	1.06 - 1.08 (Water = 1 @ 20 °C)
Température d'auto-ignition	Sans objet
Viscosité	11 sec. 4mm (DIN 53211)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. Ne se décompose pas si stocké et utilisé conformément aux recommandations.

10.4. Conditions à éviter

Ne PAS laisser geler.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible sur ce produit.

corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune irritation escomptée.

Exposition répétée ou prolongée

N'est pas irritant, bien que son utilisation prolongée puisse dégraisser la peau en partie, ce qui pourrait entraîner pour des personnes particulièrement sensibles une réaction à d'autre irritants.

11.1.4. Informations toxicologiques

AutoFoam Soap

Révision 2

Date de révision 2012-10-13

11.1.4. Informations toxicologiques

Le produit répond aux critères de la Directive européenne sur les produits cosmétiques 76/768/EEC. N'est pas toxique; en cas d'ingestion, risque d'irritation gastro-intestinale et malaises.

SECTION 12: Informations écologiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable à plus de 90 %.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas biologiquement.

Informations supplémentaires

Le produit est constitué de substances biodégradables et l'examen de sa formule fait apparaître un impact écologique léger si la manipulation est correcte. Ne pas laisser de produit non dilué atteindre la nappe phréatique ou des cours d'eau.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Informations générales

Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Élimination du conditionnement

Les récipients peuvent être recyclés s'ils sont conformes à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

IMDG

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

IATA

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

Informations supplémentaires

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements

Le produit répond aux critères de la Directive européenne sur les produits cosmétiques 76/768/EEC.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Informations supplémentaires

Règlement (UE) n° 453/2010 du 20 mai 2010 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (règlement REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93

AutoFoam Soap

Révision 2

Date de révision 2012-10-13

Informations supplémentaires

du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Sources de données

Fiches signalétiques des matières premières:.

Informations supplémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.

.*

Service de renseignement:

Service technique.